



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 21 septembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSEKENS, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, BORIE, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame Sophie MARNIER a donné pouvoir à Monsieur Julien BORIE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir Madame Nathalie HOANG

Madame Nathalie HOANG est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Décision modificative 01 budget principal

Le budget doit être modifié comme présenté :

- Solde du compte 1069 « reprise 97 neutralisation charges »

Le solde du compte 1069 doit être apuré pour le passage à la nomenclature M57. Il s'agit d'un compte utilisé en 1997 pour neutraliser des charges lors du passage à la comptabilité M14.

Le solde du compte 1069 est débiteur de 76 311,90 €. Il convient de le neutraliser par le compte de résultat 1068.

- Opérations Patrimoniales

Les avances sur travaux sont payées aux fournisseurs sur l'article 23/238. Le remboursement de l'avance forfaitaire se fait sur des opérations d'ordres patrimoniales.

Il convient d'ajuster le budget pour passer ces opérations d'un montant de 40 600 €.

- Le FPIC contributeur est maintenant connu. La somme totale est de 78 853 €. Il convient d'ajouter la somme de 19 453 € à l'article 739223 pour honorer la dépense. Afin de conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la somme sera déduite de l'article 60612/020.
- Le dégrèvement Jeunes Agriculteurs est plus élevé que prévu. Il convient d'ajouter la somme de 886 € à l'article 7391171. Afin de conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la somme sera déduite de l'article 60612/020.

.../...

Détail décision modificative :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			40 600,00
2312 Agencements et aménag terrains			40 600,00
2312 824			40 600,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			76 311,90
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F			76 311,90
1068 Excédents de fonctionnement ca			76 311,90
1068 01			76 311,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	417 730,00		-40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	417 730,00		-40 600,00
2312 Agencements et aménag terrains	417 730,00		-40 600,00
2312 824	417 730,00		-40 600,00
TOTAL SECTION	417 730,00	0,00	76 311,90

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			40 600,00
238 Avances versées sur commandes			40 600,00
238 824			40 600,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			76 311,90
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F			76 311,90
1069 Reprise 1997 sur les excédents			76 311,90
1069 01			76 311,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	80 597,00		-40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	80 597,00		-40 600,00
238 Avances versées sur commandes	80 597,00		-40 600,00
238 824	80 597,00		-40 600,00
TOTAL SECTION	80 597,00	0,00	76 311,90

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	255 000,00		-20 339,00
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	255 000,00		-20 339,00
60612 Énergie - Électricité	255 000,00		-20 339,00
60612 020	255 000,00		-20 339,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	60 000,00		20 339,00
73 IMPÔTS ET TAXES	60 000,00		20 339,00
7391171 Dégrèv taxe foncière	600,00		886,00
7391171 020	600,00		886,00
739223 Fond ressour communale intercc	59 400,00		19 453,00
739223 020	59 400,00		19 453,00
TOTAL SECTION	315 000,00	0,00	0,00

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt huit septembre deux mille vingt deux



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 29 septembre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.